

# Mémento du chasseur de l'Aube



**2024  
2025**

Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE



**Julien HIMEUR**

**Taxidermiste**

Mammifères Européens  
Oiseaux, Sauris

Atelier :

24 Bis rue Fortier  
10000 TROYES

Tel : 06 33 44 47 26

[julienatxidermists@hoomail.fr](mailto:julienatxidermists@hoomail.fr)

[www.julienhimeurtaxidermiste.com](http://www.julienhimeurtaxidermiste.com)



**ELEVAGE  
DU VALLON**

successeur de Thierry Bourgeois



Possibilité de chasse à la journée

**Tél. 07 89 58 18 23**

46, rue Royale 10350 le Pavillon-Sainte-Julie

**Gibagri**

Gibier de repeuplement

**Faisans - Perdrix**

Tél : 06 18 18 10 97

[gibagri.faisans.perdrix@gmail.com](mailto:gibagri.faisans.perdrix@gmail.com)

*Faisanderie  
des Ormes*

Faisans Perdrix Colverts



*Amandine Poupen*  
**06 59 01 96 80**

[faisanderiedesormes@yahoo.com](mailto:faisanderiedesormes@yahoo.com)

Siège social : 3 rue de Vieux chamos  
58440 MYENNES

Elevage : Route de Villegeal 58200  
Cosne Cours-sur-Loire

## ORGANIGRAMME DES SERVICES

### DIRECTION

- Bruno BAUDOUX, Directeur des services : 06 85 91 06 46
- Françoise SOUILLARD, directrice Adjointe

### SERVICE ADMINISTRATIF SÉCRÉTARIAT

- Béatrice VARLET
- Morgane JONVAL
- Elodie PRUNIER
- Sandra BOUILLLOT
- Vanessa YOESLE

### AGENT TECHNIQUE

- Florent JOLY : 07 69 57 38 58

### SERVICE TECHNIQUE

- Sylvère MONCHATRE : 06 85 91 06 55
- Laurent JACQUARD : 06 85 91 06 18
- Cédric BAZIN : 06 85 91 06 21
- Adrien LALLE : 06 88 64 05 83
- Guillaume DUPRÉ : 07 69 58 11 97
- Mariane COQUET : 07 69 67 43 70
- Léo THERY : 07 66 31 14 57
- Vincent TERNOIS : 07 82 03 06 46
- Romain BERLOT : 06 85 91 06 56
- Ambre CARTIER : 07 49 66 12 68



### FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUBE

Chemin de la Queue de la Pelle  
10440 LA RIVIERE DE CORPS

**Tél. 03 25 71 51 11**

Mail : [fdc10@fdc10.org](mailto:fdc10@fdc10.org)

[www.fdc10.org](http://www.fdc10.org)

#### Ouverture des bureaux :

Du lundi au vendredi : 9h à 12h - 14h à 17h

## Assurances, Santé & Services financiers

Pour les Particuliers, les Entreprises,  
les Artisans & les Commerçants.

Allianz, avec vous de A à Z.

**Allianz** 

Contactez votre Agent Général Allianz

Anne Baillet

15 Boulevard du 14 Juillet

10006 Troyes Cedex

Tél : 03.25.73.17.88

[anne.baillet@agenes.allianz.fr](mailto:anne.baillet@agenes.allianz.fr)

N° ORF : 07020111



# ADMINISTRATEURS

**M. MERCUZOT Claude - 03 25 29 69 89**

Président de la F.D.C.A. - ADMINISTRATEUR SECTEUR 2 : Essoyes  
Vice Président FRCGE

**M. GUERIN Guy**

**03 25 41 23 56**

Vice-président de la F.D.C.A.  
ADMINISTRATEUR Secteur 12 :  
Lusigny - Orient

**M. JUILLET Sébastien**

**06 31 06 52 41**

Vice-président  
ADMINISTRATEUR SECTEUR 6 :  
Romilly-sur-Seine

**M. PATENERE Roger**

**06 08 78 33 42**

Secrétaire général de la F.D.C.A.  
ADMINISTRATEUR SECTEUR 15 : Nogentais

**M. VIGNEZ Pierre**

**03 25 42 17 24**

Trésorier Adjoint  
ADMINISTRATEUR SECTEUR 4 :  
Ervy-le-Châtel - Chaource

**M<sup>me</sup> DIELEMANS Angélique**

**06 40 38 62 13**

ADMINISTRATEUR SECTEUR 5 :  
Forêt d'Othe

**M. GLAIS Didier**

**06 07 74 76 43**

ADMINISTRATEUR SECTEUR 7 :  
Mery-sur-Seine - Vallée de Seine

**M. BONNEVIE Corentin**

**07 87 21 09 78**

ADMINISTRATRICE SECTEUR 14 : Troyes

**M. JOBERT Didier**

**06 80 04 30 74**

ADMINISTRATEUR SECTEUR 1 :  
Bar-sur-Aube - Clairvaux

**M. GALLAND Christophe**

**06 12 98 39 94**

Trésorier  
ADMINISTRATEUR SECTEUR 13 :  
Bouilly - Plaine de Troyes

**M. BERGERAT Daniel**

**03 25 92 73 54**

Référent Sécurité  
ADMINISTRATEUR SECTEUR 10 :  
Brienne-le-Château - Chavanges

**M. JOUIN Stéphane**

**06 22 56 05 05**

ADMINISTRATEUR SECTEUR 8 :  
Plancy l'Abbaye - Arcis

**M. CAILLOT Jacques**

**06 86 66 19 36**

ADMINISTRATEUR SECTEUR 9 :  
Mailly le Camp - Dampierre

**M. BARONI Jean Marie**

**06 81 51 38 61**

ADMINISTRATEUR SECTEUR 3 :  
Rumilly - Bar-sur-Seine

**M. RIBEYROL Didier**

**06 28 41 55 92**

ADMINISTRATEUR SECTEUR 11 :  
Charmont-sous-Barbuise

**OFB : ligne d'appel urgence : 06 27 02 57 29**

# LISTE DES ASSOCIATIONS CYNÉGÉTIQUES



## **Assoc. Depart. de AUBE L'CHASSE**

Présidente : Angéline MOUGEL  
TEL. 06 33 32 01 94



## **Assoc. Depart. Des CHASSEURS DE GIBIER D'EAU**

Président : Roger PATENERE  
TEL. 06 08 78 33 42



## **Assoc. Depart. Des PIEGEURS et GARDES PARTICULIERS**

AGREES/GARDES PART. :  
Philippe LECLERCO  
TEL. 07 69 51 37 79



## **Assoc. Depart. Des CHASSEURS A L'ARC**

Président : Jean-Marie MOREAU  
TEL. 06 84 44 13 00



## **Assoc. Depart. Des CHASSEURS DE GRAND GIBIER**

Président : Jean-Marie FRIEDRICH  
TEL. 06 07 35 79 77



## **Assoc. Depart. POUR L'AVENIR DE LA CHASSE AUX CHIENS COURANTS 10**

Président : Jean-Marie BARONI  
TEL. 06 81 51 38 61



## **CLUB DES BECASSIERS**

Président : Nicolas COLLET  
TEL. 06 79 81 39 87



## **UNION NATIONALE POUR L'UTILISATION DE CHIEN ROUGE**

Délégué : Pascale BOURGEOIS  
TEL. 06 08 65 58 73



## **Association pour la RECHERCHE DU GRAND GIBIER BLESSÉ (ARGGB)**

Délégué : THOMAS Frédéric  
TEL. 06 21 75 85 80



## **Assoc. Depart. Des CHASSEURS DE PETITS GIBIERS**

Président : Maxence MEUNIER  
TEL. 03 25 39 85 57



## **Assoc. Depart. DES JEUNES CHASSEURS**

Président : PELADE Julien  
TEL. 06 56 89 53 93



## **Assoc. Depart. DES CHASSEURS DE CHIEN D'ARRET**

Président : Myriam GUYOT  
TEL. 03 25 21 26 25



## **Assoc. Depart. DES DETERREURS**

Président : Jean-louis TAILLARD  
TEL. 03 25 29 94 14



## **Assoc. Sportive CHASSE ARC ET NATURE DE L'AUBE**

Président : Cyril MASSON  
TEL. 06 25 80 08 59



SUIVEZ LES ACTUALITÉS  
SUR LE SITE INTERNET 100% « ASSOCIATION »  
[www.associations-chasse-aube.fr](http://www.associations-chasse-aube.fr)



# MCL

Matériel de chasse Leclercq

*Déjà 30 ans  
au service de la chasse*

Chasse, Piégeage, Elevage.

[www.mclleclercq.com](http://www.mclleclercq.com)

Catalogue gratuit au 03.20.58.28.13  
ou par e-mail sur [info@mclleclercq.com](mailto:info@mclleclercq.com)

# ACCES

Photocopieurs

Audit

Matériel  
informatique

Maintenance  
SAV

Audio - Vidéo

## RETHINK IT.

### Solutions digitales professionnelles.

Dématérialiser - créer - protéger - sécuriser - optimiser.



4 agences :

AUBE - MARNE - HAUTE-MARNE - YONNE



Site internet :

[www.acces-bureautique.fr](http://www.acces-bureautique.fr)



1 seul numéro :

03 25 71 26 36



# LISTE DES ÉQUIPAGES DE VÉNERIE SOUS TERRE

NOM DE L'ÉQUIPAGE	NOM DU MAÎTRE D'ÉQUIPAGE		
Groupe pour la Lutte contre les Nuisibles	BERGERE Alexis	LES GRANGES	
	BERGERE Thierry	LES GRANGES	03 25 70 54 25
Rallye des Vignes	HARDY Michel	BRAGELOGNE	03 25 29 90 56
Équipage de la Vallée de la Seine	KAUSKOT Patrick	VILLELOUP	06 84 84 47 24
Équipage des Ravins de la Casemate	PLANSON Tony	POUAN-LES-VALLEES	06 03 27 51 46
Rallye Véronique	MAREY Dominique	VENDEUVRE-SUR-BARSE	06 32 55 01 06
Somme Fontaine	RICHER Stéphane	DIERREY-SAINT-JULIEN	06 42 19 15 00
Rallye de la Fortelle	TAILLARD Jean-Louis	BAR-SUR-SEINE	06 85 78 09 72
	Président de l'Association départementale des déterreurs		
Rallye des Haies	HAY Anthony	CHABLIS	07 82 78 79 57
Rallye de Motanes	MUH Arnaud	CHESLEY	06 31 61 47 39
Rallye du Haut de la Craise	LEDINS Steven		
Déterreurs de la Vallée de l'Aube	LOUDIN Maximilien	VIAPRE LE PETIT	06 59 41 73 48
Équipage des Jacks sous Terre	CHEMIN Victoria	CHARNY-LE-BACHOT	06 27 39 55 96



**E<sup>ts</sup> HERBIN**  
FABRICANT CLOTURES ELECTRIQUES  
EFFAROUCHEUR ULTRASON

71220 CHAVAGNY-SUR-GUYE

Tél. 03 85 24 65 23

Fax : 03 85 24 68 83

[www.clotures-herbin.fr](http://www.clotures-herbin.fr)  
[www.clotures-electriques.com](http://www.clotures-electriques.com)



**Le leader du dépigeonnage à tir**

Plus de 900 clients satisfaits !

**Unique Discret Efficace**

Dove Busters, c'est aussi  
le défientage et la dératisation



Contactez-nous pour plus d'information sur  
[www.dovebusters.com](http://www.dovebusters.com)

Dove Busters - Rue 156 965 - TVA INTRACOM FR 84 803 420



## SAVOIR MATÉRIALISER VOTRE ANGLE DE TIR



### L'angle des 30° : rappel et recommandations

L'angle des 30° se calcule selon le schéma ci-contre, et peut être aisément défini en faisant 5 pas à droite et à gauche du poste de tir, puis 3 pas vers l'extérieur de la battue.

# Si je chasse, je ChassAdapt !

Développée par la FNC pour la gestion adaptative, ChassAdapt est une application utilisée pour que les chasseurs puissent enregistrer leurs prélèvements en temps réel sur leur smartphone. Application gratuite, simple et pratique d'utilisation qui permet d'entrer ses prélèvements en quelques clics directement sur le terrain, même sans réseau internet.

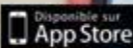
**SIMPLE**

**RAPIDE EFFICACE**

## Pour télécharger l'application

Disponible sur Google Play et App Store, ChassAdapt remplacera à terme les carnets papiers et bagues des espèces soumises à la déclaration des prélèvements.

Pour créer un compte, il vous sera demandé votre **numéro d'identifiant Guichet Unique**, numéro à **14 chiffres** que vous pouvez trouver sous le code barre de votre validation annuelle du permis de chasser, ainsi que votre date de naissance. Il vous sera aussi demandé votre numéro de téléphone, afin de vous permettre de récupérer votre mot de passe, **en cas d'oubli**, de manière simplifiée.



# N'OUBLIEZ PAS !

## LISTE DES CONDUCTEURS U.N.U.C.R.

BAGUE Quentin	10110 FRALIGNES	<b>06 01 38 30 00</b>
BERTON Anthony	10260 SAINT-PARRES-LES-VAUDES	<b>06 89 19 97 71</b>
BERTON Mickael	10270 FRESNOY-LE-CHATEAU	<b>07 83 25 12 52</b>
BOURGOIS Pascal DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL	10500 SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	<b>06 08 65 58 73</b>
HUGOT Alexandre	10140 MAISON-DES-CHAMPS	<b>06 62 10 79 93</b>
LASSUYT Pascal	10400 FONTAINE-MACON	<b>06 78 76 67 23</b>
LESSERTEUR Dominique	10140 BOSSANCOURT	<b>06 80 20 39 06</b>
MARTIN Jean Michel	10330 JASSEINES	<b>03 25 37 66 20</b>
PRIGNITZ francis	10200 FONTAINE	<b>06 83 48 96 17</b>
PRULIHIERE José	10440 THORVILLIERS	<b>06 13 85 60 74</b>
ROBERT David	51230 GOURGANÇON	<b>06 87 56 91 54</b>
SZCZEK David	10140 VILLY-EN-TRODES	<b>06 70 20 78 98</b>
THOUREY Cyril	10130 SAINT-PHAL	<b>06 73 02 45 37</b>
CONSTANTIN Jean-Philippe	10250 GYÉ-SUR-SEINE	<b>06 80 92 34 40</b>
MERAT Christophe	10320 ASSENEY	<b>07 67 68 07 26</b>
SIMONNET Christophe	10400 LA SAULSOTTE	<b>06 70 89 35 98</b>

## LISTE DES CONDUCTEURS AGRÉÉS ARGGB INTERVENANT DANS L'AUBE :

LONGUET Régis	VILLEBOUGIS (89)	<b>06 43 49 77 71</b>
BERNARD-CROSSETTE Jean	VILLENEUVE-AU-CHENE (10)	<b>06 72 31 35 50</b>
THOMAS Frédéric DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL	SAINT LOUP DE BUFFIGNY (10)	<b>06 21 75 85 80</b>
BARRORERO Pascal	MAILLY-LE-CAMP (10)	<b>06 87 90 94 70</b>

# LA CHASSE DANS L'AUBE



## GIBIER D'EAU :

- Avant l'ouverture générale, chasse uniquement sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et nappes d'eau
- Recherche et tirs autorisés jusqu'à 30 mètres de la nappe d'eau.
- Chasse à la passée autorisée deux heures avant le lever du soleil et deux heures après son coucher (heures légales).
- Chasse de nuit possible uniquement à partir de huttes dûment déclarées et autorisées pour cette pratique (carnet de hutte obligatoire).

## PIGEON RAMIER :

- Chasse à partir de 8h30 et jusqu'à la nuit sauf en poste fixe où il peut être chassé dès le lever du jour.

## LIEVRE :

- Chasse limitée aux dimanches, changement de jour possible mais pour les deux espèces simultanément (Lièvre, Perdrix).
- Les jours fériés ne sont pas assimilés aux dimanches.
- La chasse du lièvre est limitée à cinq jours.

## CHASSE DU SANGLIER :

- Dans les structures, uniquement les samedis, dimanches, lundis et jours fériés, hors structures, tous les jours de la semaine. Du 15 août au 14 septembre 2024 en battues organisées, minimum 5 fusils, tir du renard autorisé (à balle). L'apposition sur chaque animal prélevé d'un bracelet est obligatoire avant tout déplacement.

## CHASSE DU GRAND GIBIER soumis au plan de chasse :

- Autorisée les samedis, dimanches, lundis et jours fériés. Toutefois, les titulaires d'une autorisation préfectorale de chasse individuelle (approche ou affût) peuvent pratiquer tous les jours, jusqu'au 28 février 2025 sous certaines conditions (à l'arc ou à balle de carabine équipée d'une lunette de visée).

## LAPIN DE GARENNE sans contrainte horaire :

- A compter du 15 août, jusqu'à l'ouverture générale et du 01 au 31 Mars sur déclaration à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube.

## CHANGEMENT DE JOUR DE CHASSE POUR LE PETIT ET LE GRAND GIBIER :

- Pour les territoires d'une superficie minimale de 40 ha d'un seul tenant. Déclaration à la F.D.C.A. avant le 1 Septembre.

## TIMBRE GRAND GIBIER :

- Il est obligatoire pour chasser le grand gibier dans l'Aube.

## PERMIS NATIONAL GRAND GIBIER :

- Avec un permis national, il n'est pas nécessaire d'acquitter «le timbre» grand gibier des autres départements, sauf départements 57, 67 et 68.

## PLAN DE CHASSE : SOYEZ VIGILANTS !

Tout cervidé doit impérativement être bracelé à l'endroit même de l'abattage et préalablement à tout transport ou déplacement. Si l'animal est découpé, pour le transport, le ticket d'attestation d'origine issu du carnet à souches reste obligatoire pour le chasseur en période de fermeture de l'espèce et toute l'année pour le non chasseur ainsi que pour les taxidermistes (cas de naturalisation).

## RELATIONS AVEC LES AUTRES UTILISATEURS DE LA NATURE

Malgré la signalisation «Chasse en cours» qui ne constitue pas une interdiction de passage, mais une information, en présence de promeneurs, chercheurs de champignons, etc. **RESTEZ COURTOIS EN TOUTES CIRCONSTANCES.** Le dialogue est toujours préférable aux injectives. Notre image de marque en dépend.

# LES ESPÈCES E.S.O.D. DANS L'AUBE

Rat musqué | Ragondin | Bernache du Canada | Chien viverrin | Vison d'Amérique | Raton laveur | Renard | Corbeau freux | Corneille noire | Pigeon ramier | Lapin de garenne | Sanglier | Martre\*.

\* Modalités particulières

## CHASSE :

Elles peuvent être chassées pendant la période d'ouverture générale de la chasse. **La chasse du renard est possible pour les personnes autorisées à chasser le chevreuil et le sanglier, à l'approche ou à l'affût et ce dans les mêmes conditions, de même, à l'occasion des battues au sanglier qui peuvent se pratiquer à compter du 15 août. A partir du 16 septembre 2024, la chasse du renard est autorisée du lever du jour à 8 h30, en battue organisée (minimum 5 participants) et ensuite, sans contrainte jusqu'à 17h30.**


A compter de la date de fermeture générale, le tir des Corbeaux freux, Corneilles noires, Bernaches du Canada est susceptible d'être permis sans formalité ou sur autorisation et sous certaines conditions, dans le cadre de la lutte contre les dégâts aux cultures agricoles, et ce, jusqu'au 31 juillet.

En période de fermeture de la chasse, le rat musqué et le ragondin peuvent également être tirés sans formalité (par les titulaires du droit de destruction ou leur(s) délégué(s)).

## PIEGEAGE :

À l'exception du Sanglier, de la Bernache du Canada et du Pigeon ramier dont le piégeage est interdit, toutes les espèces classées E.S.O.D peuvent être capturées dans les conditions prévues par la réglementation sur le piégeage.

La fouine, la belette et la martre peuvent être transportés en vue de leur naturalisation, mais à des fins strictement personnelles, **leur vente demeure interdite.**



**LES CONDITIONS  
PARTICULIÈRES  
DE DESTRUCTION DES  
ESPÈCES CLASSÉES  
NUISIBLES (ESOD)  
SONT LES SUIVANTES :**

## **PEUVENT ÊTRE PIÉGÉS TOUTE L'ANNÉE :**

■ **Le renard** sur l'ensemble du département.

■ **La martre** sur les communes des cantons de :

Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Brienne-le-Château, Les Riceys, Creney-près-Troyes, Vendevre-sur-Barse, Saint-Lyé, Romilly-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, et communes de : Chamoy, Saint-Phal, Montigny-les-Monts, Saint-Germain, Rosières-près-Troyes, Saint-Julien-les-Villas, Saint-Parres-aux-Tertres, Sainte-Savine, Les Noés-près-Troyes, La Chapelle Saint-Luc.

■ **Le corbeau freux, la corneille noire** peuvent être piégés sur l'ensemble du département.

**Attention :** Les destructions par tir ou piégeage de la martre et du renard devront être suspendus dans les parcelles où les opérations de lutte préventive chimique contre les surpopulations de campagnols sont mises en œuvre en application de l'arrêté du 14 mai 2014, et ce pendant la durée de ces opérations de lutte préventive.

# CHASSEUR VOUS SERIEZ EN INFRACTION



## SI VOUS CHASSIEZ :

- > sans être porteur de votre permis de chasser dûment validé et de votre attestation d'assurance chasse obligatoire. Vous êtes tenu de les présenter à toutes réquisitions des agents chargés de la police de la chasse.
- > avec une arme à rechargement semi-automatique de plus de 3 coups (2 coups dans le chargeur, 1 dans le canon).
- > avec des chevrotines ou si vous en étiez porteur.
- > de nuit.
- > avec un fusil à pompe à canon lisse (arme désormais interdite à la chasse).
- > avec une grenaille de plomb sur les plans d'eau, cours d'eau, marais non asséchés et dans les zones humides. Cette interdiction ne s'applique pas au tir à balle du grand gibier.
- > le grand gibier sans être porteur **d'un gilet ou d'une veste dite «fluo» de préférence orange.**
- > **le petit gibier de plaine sédentaire** sans être porteur **d'un gilet ou d'une veste dite «fluo» de préférence orange alors que le groupe de chasseurs comprend au minimum 3 individus (accompagnants + chasseurs).**

## SI VOUS TIRIEZ :

- > tous les ongulés y compris le sanglier autrement qu'à balle ou à l'arc.

## SI VOUS TRANSPORTIEZ :

- > du gibier soumis au plan de chasse ou à plan de gestion sans dispositif de marquage. Ce dernier doit être apposé à l'endroit même de l'abattage et coché du jour et du mois. De même pour le sanglier y compris en dehors des unités de gestion cynégétique.
- > à bord d'un véhicule automobile une arme non démontée ou non placée sous étui.

## SI VOUS UTILISIEZ :

- > un véhicule pour vous déplacer en action de chasse ou poursuivre et tirer un gibier.



# OUVERTURE

**Ouverture générale**

15 sept.  
2024

**Ouverture viticole**

29 sept.  
2024

**Fermeture générale**

28 fév.  
2025

**Horaires de chasse**

8h30  
à  
17h30

ESPECES	DATES D'OUVERTURE	DATES DE FERMETURE
<b>PETIT GIBIER</b>		
Lapin de Garenne	15 SEPTEMBRE 2024	28 FÉVRIER 2025
Perdrix grise zone nord (1 jour)	15 SEPTEMBRE 2024	21 SEPTEMBRE 2024
Perdrix grise zone sud (3 jours)	15 SEPTEMBRE 2024	5 OCTOBRE 2024
Perdrix grise en gestion	15 SEPTEMBRE 2024	23 NOVEMBRE 2024
Perdrix rouge (hors vignoble)	15 SEPTEMBRE 2024	31 JANVIER 2025
Perdrix rouge (vignoble)	29 SEPTEMBRE 2024	1 JOURNÉE DE CHASSE
Faisan	15 SEPTEMBRE 2024	31 JANVIER 2025
Lièvre	29 SEPTEMBRE 2024	2 NOVEMBRE 2024
Lièvre : pour les UG et PGC.	29 SEPTEMBRE 2024	23 NOVEMBRE 2024
<b>GRAND GIBIER</b>		
Sanglier en battue	15 AOÛT 2024	28 FÉVRIER 2025
Chevreuil en battue	15 SEPTEMBRE 2024	28 FÉVRIER 2025
Cerf en battue	12 OCTOBRE 2024	28 FÉVRIER 2025
Autres espèces de grand gibier Soumises à plan de chasse.	15 SEPTEMBRE 2024	28 FÉVRIER 2025
<b>LES OISEAUX</b>		
Canards de surface et plongeurs	21 août 2024 à 6h	31 janvier 2025
Chipeau / Morillon / Milouin / Nette rousse	15 septembre 2024 à 7h	31 janvier 2025
Oies / limicoles / bernache	21 août 2024 à 6h	31 janvier 2025
Caille des blés	31 août 2024	20 février 2025
Rallidés / Foulques	15 septembre 2024 à 7h	31 janvier 2025
Bécassines	21 août 2024 à 6h	31 janvier 2025
Vanneau	15 septembre 2024	31 janvier 2025
Turdidés / Pigeons	15 septembre 2024	10 février 2025
Bécasse - Alouette des champs	15 septembre 2024	20 février 2025

### **JUSQU'AU 14 SEPTEMBRE INCLUS :**

CAILLE DES BLES : Avant l'ouverture générale ; avec chien d'arrêt, chien leveur ou rapporteur de gibier sur la base d'un maximum de 3 fusils par chien à raison de 3 fusils maximum par groupe.

TOURTERELLE DES BOIS Pour la saison 2024/25 prélèvement INTERDIT, quota national zéro

---

### **OUVERTURE DES BÉCASSINES LE 1<sup>ER</sup> AOÛT 2024 À 6H00**

Sur les zones aménagées, par la réalisation de platières et la mise en eau entre 10 h et 17 h.

---

### **OUVERTURE ANTICIPEE DU SANGLIER à compter du 15 AOÛT 2024**

En dehors des unités de gestion, pour prévenir les dégâts aux cultures, occasionnés notamment par des animaux cantonnés en plaine ou dans les boqueteaux, la chasse du Sanglier est autorisée tous les jours de la semaine.

Dans les unités de gestion, la chasse est limitée aux Samedis, Dimanches, Lundis et jours fériés.

#### **ATTENTION :**

Du 15 AOÛT 2024 au 15 SEPTEMBRE 2024 : Chasse en battue organisée avec un minimum de 5 fusils.

**CHASSE DU GRAND GIBIER A L'APPROCHE OU A L'AFFÛT** sur autorisation, et conformément à l'arrêté préfectoral, relatif aux dates et modalités d'ouverture 2024/25

- **CHEVREUIL et SANGLIER** : à compter du 1<sup>er</sup> JUIN 2024 jusqu'au 28 FÉVRIER 2025
- **CERF** : à compter du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2024 jusqu'au 28 FÉVRIER 2025

## **Limitations à la pratique de la chasse**

«**TEMPS DE NEIGE**» : La loi interdit généralement la chasse en temps de neige, dès lors qu'il devient possible de suivre le gibier à la trace sur le sol...

#### **Les exceptions :**

- La chasse du gibier d'eau, dans les marais non asséchés, sur les lacs, étangs, fleuves, rivières, canaux et réservoirs ; le tir au-dessus de la nappe d'eau étant seul autorisé.
- La chasse du lapin de garenne, du pigeon ramier, du sanglier et du renard.
- La chasse à courre et la vénerie sous terre
- Le tir des animaux soumis au plan de chasse
- Le tir du ragondin et du rat musqué.
- Les chasses commerciales

# MON TABLEAU DE CHASSE

Jours de chasse >>		2024		2024	
PETIT GIBIER	Faisan		OISEAU DE PASSAGE	Alouette des champs	
	Lapin de Garenne			Bécasse des bois	
	Lièvre			Caille des blés	
	Perdrix rouge			Grives	
	Perdrix grise			Merle noir	
GRAND GIBIER	Cerf		Pigeon Ramier		
	Chevreuil		Autres Pigeons		
	Sanglier		Tourterelle		
CANARDS OIES, RALLIÉS	Canard Colvert		PRÉDATEURS TERRESTRES	Fouine / Martre	
	Autres Canards			Renard	
	Oies			Putois	
	Râle d'eau			Corbeau freux	
	Sarcelles			Cornelle noire	
LIMICOLES	Bécassines		AUTRES	Geai des chênes	
	Pluviers			Pie bavarde	
	Vanneau Huppé			Blaireau	
				Etourneau sansonnet	
				Ragondin	
				Rat musqué	

## Plomb : l'Europe change les règles !

Le règlement de l'Union européenne qui concerne le plomb dans la grenaille de chasse utilisée à l'intérieur ou autour des zones humides a été publié au Journal Officiel de l'Union européenne le 26 janvier dernier. Il précise que la grenaille de chasse formée de plomb pour 1 % de son poids sera interdite à compter du 15 février 2023 à l'intérieur ou à moins de 100 m des zones humides. Rappelons qu'un règlement dans le droit européen est d'effet direct et obligatoire. Tous ses éléments doivent s'appliquer de manière uniforme dans l'ensemble des États membres.





**réinventons /** notre métier



**ASSURANCE CHASSE**  
Avec AXA vivez votre  
passion en toute confiance

**Assurés AXA, votre numéro d'urgence**

**03 25 73 34 71**



**Une chute au bois, un coup de fusil dans le pied ou bien encore la chute du mirador. Aucune garantie sociale obligatoire ne vous indemniserait !**

**La solution : Pensez au PACK CHASSE,  
à la GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE**

**AGENCE CORREIA - ODENT**

14, place Jean de Mauroy - 10000 TROYES - Tél. 03 25 73 34 71 - [agence.odent@axa.fr](mailto:agence.odent@axa.fr)  
5/7 Place de la République - 10110 BAR-SUR-SEINE . Tél 03 25 29 90 00 [mail agence.correia@axa.fr](mailto:agence.correia@axa.fr)  
32, Rue des Crépadots - 10360 ESSOYES - Tél. 03 25 29 77 53 - [Mail agence.essoyses@axa.fr](mailto:agence.essoyses@axa.fr)  
[agence.correia@axa.fr](mailto:agence.correia@axa.fr) • Orias 07 013 569 et 07 013 066